

**Extrait du Procès-verbal des
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

du 18 juin 2020 à 19h00

Le 18 juin 2020, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire provisoire de la *Communauté de Communes Flandre Lys*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Bruno Ficheux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

Étaient présent(e)s : M Bruno Ficheux, Mme Dorothée Bertrand, M. Michel Dehaene, Mme Catherine Baudry, M. François-Xavier Hennéon, Mme Marie Houssin, M. Mickaël Parent, M. Aimé Delabre, Mme Stéphanie Théron-Marescaux, M. Joseph Catteau, Mme Jocelyne Durut, M. Philippe Blervaque, M. Philippe Mahieu, Mme Monique Evrard, M. Michel Bodart, Mme Marie-Thérèse Verhaeghe, M. Philippe Brouteele, Mme Véronique Deronne, M. Jean-Philippe Boonaert, Mme Geneviève Fermentel, M. Denis Mouquet, Mme Nathalie Debaisieux, M. Jean-Marc Faidutti, M. Jacques Hurlus, Mme Anne Hiel, M. Philippe Pruvost, Mme Bénédicte Brouard, M. Jean Delvallé, M. Joël Duyck, Mme Marie-France Carrez, M. Philippe Kujawa, Mme Martine Beuraert, M. Bernard Didelot, Mme Delphine Boulenger, M. Franckie Verwaerde, M. Jacques Parent, Mme Anna Di Penta, M. Jean-Claude Thorez, Mme Agnès Grammont, M. Pierre-Luc Ravet, Mme Andrée Herdin.

Absente : Mme Sophie Caron

Membres du Bureau non comptabilisés dans le quorum, ne prenant pas part au vote :

Présents : Mme Pascale Algoët, M. Dupas

Absents excusés : M. Bernard Cottigny, M. Jean-Michel Laroye

Secrétaire de séance : M. Michel Dehaene

Sports et animation – Subventions au mouvement sportif et emploi salarié.

Conformément aux 3 règlements distincts d'aide au mouvement associatif sportif local et aux critères retenus par le conseil de communauté régissant l'intérêt communautaire, après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil de se positionner sur les demandes de subvention d'associations sportives suivantes :

- L'association OSTT LAVENTIE pour l'accompagnement de sportifs du territoire les 1er et 2 juin 2019 à Mer à hauteur de 222 euros,
- L'association BODY WORK LESTREM pour l'accompagnement de sportifs du territoire les 18 et 25 mai 2019 à Paris à hauteur de 115 euros,
- COULON Mathieu de l'association Judo Leers Omnisports à hauteur de 180 euros pour ses résultats aux championnats d'Europe ;
- HERAS Carole de l'association Judo Leers Omnisports à hauteur de 180 euros pour ses résultats aux championnats d'Europe ;
- LENGLET Florent de l'association Body Force La Gorgue à hauteur de 200 euros pour ses résultats aux championnats régionaux, de France, d'Europe, du monde ;
- HENRY Mickaël de l'association Body Force La Gorgue à hauteur de 120 euros pour ses résultats aux championnats départementaux et inter-régionaux ;

- BOURBOTTE Coccian de l'association Body Force La Gorgue à hauteur de 120 euros pour ses résultats aux championnats départementaux et régionaux ;
- BASTIEN Bruno de l'association Body Force La Gorgue à hauteur de 200 euros pour ses résultats aux championnats départementaux, régionaux, de France, et d'Europe ;
- BOULANGER Jonathan de l'association Body Force La Gorgue à hauteur de 120 euros pour ses résultats aux championnats départementaux et inter-régionaux ;
- CARTHAGO Benoit de l'association Body Force La Gorgue à hauteur de 30 euros pour ses résultats au championnat départemental ;
- LEFEBVRE Frédéric de l'association Body Force La Gorgue à hauteur de 200 euros pour ses résultats aux championnats départementaux, inter-régionaux, et de France ;
- KELLE David de l'association Body Force La Gorgue à hauteur de 200 euros pour ses résultats aux championnats départementaux et inter-régionaux ;
- KELLE Quentin de l'association Body Force La Gorgue à hauteur de 80 euros pour ses résultats aux championnats départementaux et régionaux ;
- EVRAERE Steven de l'association Body Force La Gorgue à hauteur de 90 euros pour ses résultats aux championnats départementaux et régionaux ;
- EVRAERE Ryan de l'association Body Force La Gorgue à hauteur de 200 euros pour ses résultats aux championnats départementaux, régionaux, et inter-régionaux ;
- CREPELLE Pascal de l'association Body Force La Gorgue à hauteur de 80 euros pour ses résultats au championnat régional ;
- GRUEZ Martin de l'association Saint Venant Athlétisme à hauteur de 60 euros pour ses résultats aux championnats départementaux ;
- ACKET Corentin de l'association Les Joueurs de Merville à hauteur de 160 euros pour ses résultats au championnat de France ;
- DELMOTTE Anais de l'association Les Joueurs de Merville à hauteur de 160 euros pour ses résultats au championnat de France ;
- DELZONGLE Raphaël de l'association Les Joueurs de Merville à hauteur de 160 euros pour ses résultats au championnat de France ;
- BRUWAERT Morgan de l'association Les Joueurs de Merville à hauteur de 160 euros pour ses résultats au championnat de France ;
- GOUWY Patrick de l'association Les Joueurs de Merville à hauteur de 160 euros pour ses résultats au championnat de France ;
- DELAETER Johny de l'association Les Joueurs de Merville à hauteur de 160 euros pour ses résultats au championnat de France ;

- DELAETER Kévin de l'association Les Joueurs de Merville à hauteur de 1000 euros au championnat de France ;
- DAVRANCHE Sofian de l'association Shotokan Karate club Bailleulois à hauteur de 160 pour ses résultats au championnat de France

Conformément aux délibérations des 27 septembre 2018, 14 décembre 2018 et à celle du 12 décembre 2019 relatives à la reconduction de ce règlement pour les années 2020 à 2022, il est proposé au Conseil de se positionner sur les demandes de subvention d'associations sportives suivantes :

- l'association DOJO ESTAIROIS pour :
 - o les contrats de Mathieu COULON et Yannick MAESE, à hauteur de 1 030 euros,
- l'association TENNIS CLUB DE LESTREM pour :
 - o les contrats de Mickael OOGHE et Gaëtan VAN HOOKEBECKE, à hauteur de 2 937 euros,
- l'association ETOILE SPORTIVE DE LAVENTIE pour :
 - o le contrat de Romain Descamps, à hauteur de 500 euros,
- l'association TENNIS CLUB DE MERVILLE pour :
 - o les contrats de Emmanuel VERFAILLIE et Marvyn VEZIEN, à hauteur de 3 250 euros,
- l'association TENNIS CLUB FLANDRE LYS pour :
 - o les contrats de HAMELIN Grégory, TOWNER Ivan, PREVOST Marion, DUJARDIN Paul, LEPILLIET Axel à hauteur de 4 000 euros,
- l'association ENTENTE PONGISTE ESTAIRES-LA GORGUE pour :
 - o les contrats de MARCHE Elodie et LAYMET Noé, Jérémy FOSTIER, à hauteur de 2 944 euros,
- l'association TENNIS CLUB DE SAILLY SUR LA LYS pour :
 - o le contrat de Ivan TOWNER, à hauteur de 1 720 euros,
- l'association UNION SPORTIVE MUNICIPALE MERVILLE pour :
 - o le contrat de CALIBRE Gwenaël, à hauteur de 1509 euros

Conformément à l'article 4 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, les commissions communautaires n'ont pas été réunies,

Après avis favorable du Bureau réuni le 6 juin 2020, Il est proposé au Conseil communautaire de :

- SUBVENTIONNER les associations retenues à hauteur des montants indiqués ci-dessus, honorables sur présentation de justificatifs et sous réserve de la production de tous les documents sollicités dans ce cadre et sous réserve du respect des conditions reprises dans les délibérations applicables à ces dispositifs,
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (41 voix pour) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,
Le Président,
Bruno FICHEUX

